



CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Action n°2026-038

Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base d'huile minérale

1 – Définition de l'action

L'action vise à pulvériser une bouillie à base d'huile minérale afin de recouvrir et asphyxier les insectes adultes. Cette action est conseillée au cours de l'hiver où elle agit contre les formes hivernantes et réduit ainsi la pression pour la saison suivante.

2 – Conditions de réalisation de l'action

L'action est réputée réalisée lorsque la vente à l'utilisateur final est effectuée.

La date de réalisation de l'action est la date de facturation figurant sur le journal des ventes ou la date d'émission de la facture.

3 – Pièces justificatives à fournir

Si le produit a été vendu par le demandeur, aucune pièce n'est à fournir. Le journal des ventes doit être tenu à la disposition des agents chargés des contrôles.

Si le produit a été vendu par une personne autre que le demandeur, doivent être transmises lors de la demande :

- une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action ;
- l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- si le vendeur est obligé du dispositif, l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 2 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

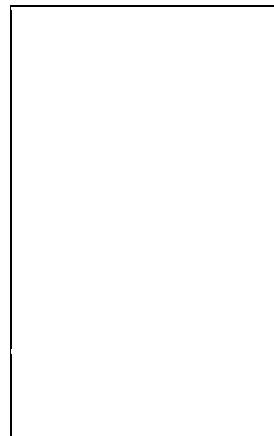
4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par litre	
Acakill AMM : 9300504	0,0234	
Actipron extra AMM : 2150103	0,0244	
Actipron Neo AMM : 2230732	0,0234	
Afoil AMM : 2170464	0,0251	
Alphasis EV AMM : 9300504	0,0234	
Catane AMM : 9800096	0,0133	
Citrole AMM : 9200235	0,0178	
Estiuoil AMM : 2170462	0,0251	
Euphytane Gold AMM : 9300504	0,0234	
Finavestan Ema AMM : 8500470	0,0333	
L'Avy AMM : 9300504	0,0234	
Laincoil AMM : 2170464	0,0251	
Lovell AMM : 2190065	0,0143	
Lumière AMM : 2190843	0,0267	
Oliblan AMM : 9300504	0,0234	
Oviphyt AMM : 9300504	0,0234	
Ovipron extra AMM : 2150104	0,0244	
Ovipron Neo AMM : 2230728	0,0245	
Ovipron super AMM : 2160985	0,0097	
Ovispray AMM : 9400496	0,0238	

X

Nombre de litres vendus

Ovithiol AMM : 2160985	0,0097
Polithiol AMM : 2160985	0,0097
Summer Oil AMM : 2170462	0,0251
Vazyl-Y AMM : 9300504	0,0234
Yagos AMM : 2170462	0,0251



5 – Nombre d’années durant lesquelles l’action ouvre droit à la délivrance de certificats

1 année.

6 – Période de validité de l'action

Début de validité au 1er janvier 2026.